

CONVENTION RÉGIONALE DE COOPÉRATION

Entre

UIMM Bourgogne

6 rue André Bourland – BP 67007 – 21070 DIJON CEDEX

Représenté par :

M. Daniel DUREUX , Président

Comité National d'Accueil et d'Actions
pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM)

34 rue de la Source – 97400 SAINT-DENIS

Représenté par :

M. Ibrahim DINDAR, Président

Et

Pôle emploi Bourgogne

Parc Valmy – Immeuble Katamaran

41 rue Françoise Giroud - 21000 DIJON

Représenté par :

M. Pascal BLAIN, Directeur Régional Bourgogne

Pôle emploi Réunion Mayotte

62 Boulevard du Chaudron - BAT C – Centre d'Affaires Cadjee
BP 7131 – 97713 SAINT DENIS MESSAGE CEDEX 09

Représenté par :

M. Jean Luc MINATCHY, Directeur Régional Réunion Mayotte



En juin 2006, l'UIMM Bourgogne a signé un contrat d'objectifs métallurgie avec l'Etat, la Région et Pôle emploi dans le but de mettre en œuvre des actions en matière d'emploi et de formation.

Différentes enquêtes conduites au cours de ces dernières années ont fait clairement apparaître un besoin de main d'œuvre dans un avenir proche, consécutif à des départs massifs à la retraite et à un développement des carnets de commande attendu.

En Saône et Loire :

L'UIMM Saône-et-Loire a mené en 2007 et 2008 une étude auprès d'un panel représentatif de ses entreprises adhérentes, ainsi que celles adhérentes au PNB, afin d'identifier les besoins de renouvellement de main d'œuvre dans la métallurgie pour les 5 années à venir.

Les résultats ont démontré que sur les métiers de soudeurs, usineurs, chaudronniers et mainteneurs, notamment, les besoins exprimés étaient très supérieurs à la normale.

La conjoncture économique nous contraint à rester très prudents sur ces chiffres, cependant, on constate que le déséquilibre structurel identifié dans les entreprises reste bien réel.

L'UIMM Saône-et-Loire s'est ainsi résolument engagée dans une démarche de sourcing et d'accompagnement des entreprises dans leur recherche de personnel, via notamment la création de son « Pôle emploi / insertion », visant ainsi le long terme et l'anticipation.

L'UIMM Saône-et-Loire est soutenue dans cette démarche par de nombreux partenaires, et particulièrement Pôle emploi, notamment dans le cadre d'une plate-forme dédiée à l'emploi, Dynamique Métallurgie. C'est ainsi que de nombreux services et actions peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi Réunionnais :

- les services de Job Evolution (découverte des métiers, positionnements, définition du projet professionnel, recherche de formation et/ou d'emploi, mise en relation pour l'aide au logement par exemple) ;
- l'action de Dynamique Métallurgie via une mise en adéquation réactive des offres et demandes d'emploi du département dans la Métallurgie ;
- le GEIQ Industrie 71, proposant des parcours qualifiants via des contrats de professionnalisation.

En Côte d'Or :

Les besoins actuellement recensés dans les entreprises de la Métallurgie de Côte d'Or restent centrés sur les métiers dits « en tension » que sont le soudage, la chaudronnerie, la maintenance et la conduite de ligne.

Un zoom particulier est fait sur le territoire de Haute Côte d'Or sur lequel 250 besoins sont annoncés d'ici 2013 par les entreprises de la Métallurgie et plus particulièrement par 7 entreprises regroupées sous la dénomination de « Métal Valley ».

Cependant, les entreprises de « Métal Valley » expriment leurs préoccupations en matière de gestion des ressources humaines : rareté de la main d'œuvre employable, manque d'attractivité pour les cadres et leurs familles, difficultés récurrentes à trouver les compétences, mobilité insuffisante du personnel...dans un contexte où le renouvellement des effectifs imposé par le vieillissement de la population (les seniors constituent 15,7 % de la population en emploi) sera rendu plus difficile par la raréfaction de la main d'œuvre employable.

Afin de répondre à cette problématique, la branche professionnelle a mobilisé tous les partenaires économiques et institutionnels du département de Côte d'Or, autour d'actions telles que la mise en œuvre de parcours de formation, la déclinaison de « Job Evolution » (promotion des métiers) et récemment un guichet unique emploi-formation nommé « Boost'Avenir ».

Cette photographie pourra être amendée par la situation de la Métallurgie dans la Nièvre et dans l'Yonne en fonction des besoins qui se feront ressentir sur les deux prochaines années.

En complémentarité et en lien avec le contrat d'objectifs Métallurgie et notamment la convention cadre Boost' Avenir, signée le 3 septembre 2010 à Montbard, le Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM) et Pôle emploi Réunion – Mayotte apporteront leur contribution par le déploiement de leur offre de services complémentaires.

En effet, le CNARM a pour mission sous l'impulsion du Conseil Général de la Réunion de promouvoir sur l'ensemble du territoire national et le cas échéant dans tous les pays une action généralisée tendant au développement des possibilités d'insertion des réunionnais par l'emploi et à l'amélioration de leur accueil.

Article 1 : Objet de la convention cadre

L'objectif de la présente convention cadre est de développer la collaboration entre les signataires, dans un premier temps avec le département de la Côte d'Or, pour :

- Favoriser une dynamique de sortie de crise par le retour à l'emploi des réunionnais.
- Communiquer sur les métiers, les offres à pourvoir et les formations possibles.
- Permettre de satisfaire avec Pôle emploi les besoins en recrutement notamment dans le cadre de l'opération « Métal Valley ».
- Promouvoir, organiser et accompagner la mobilité des Demandeurs d'Emploi Réunionnais pour leur permettre de postuler et d'accéder aux emplois offerts par les entreprises de « Métal Valley », entre autre, sur le territoire de la Haute Côte d'Or.

Cette convention s'appuie également sur 3 axes de développement du partenariat :

- Echange d'informations
- Mise en œuvre d'actions de complémentarité visant à contractualiser des recrutements
- Communication conjointe

Article 2 : Les engagements

L'ensemble des partenaires engagés par la présente convention de coopération rappelle leur attachement au principe de la non-discrimination et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

A. Les engagements de la branche professionnelle Métallurgie

L'UIMM Bourgogne en lien avec les entreprises adhérentes s'engagent à :

- Nommer un référent régional comme interlocuteur privilégié garant des échanges, du suivi et de la coordination des différentes actions entre le CNARM, l'UIMM Bourgogne et les sites Pôle emploi concernés.
- S'associer dans une démarche d'identification des besoins en recrutement et qualification en lien avec Pôle emploi et le CNARM.
- Promouvoir le dispositif auprès des entreprises sur la base d'un plan d'action convenu avec Pôle emploi et le CNARM.
- Déposer à Pôle emploi toutes les offres d'emploi immédiates et prévisionnelles quel que soit leur niveau de qualification.
- Apporter un appui aux entreprises dans la définition des caractéristiques des postes et des compétences recherchées et dans la construction de parcours de professionnalisation individualisés, en particulier pour les publics cibles, en mobilisant les outils développés par la branche (référentiels d'emploi, ingénierie de la professionnalisation, outils de positionnement...).
- En fonction des besoins identifiés et des qualifications recherchées, identifier l'offre de formation la plus pertinente pour acquérir les qualifications recherchées.

- Mobiliser les Chargés de Développement Contrat de Professionnalisation mis en place au sein de l'OPCAIM dans le cadre du conventionnement avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) avec les fonds nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs de formation via l'OPCAIM.
- Faciliter le montage des contrats de travail : publicité des prises en charge financières, simplification des procédures, des délais...
- Communiquer au niveau régional les résultats et éléments de suivi quantitatif et qualitatif de la convention.

B. Les engagements du CNARM

Le CNARM s'engage, notamment, à :

- Nommer un référent régional comme interlocuteur privilégié garant des échanges, du suivi et de la coordination des différentes actions entre le CNARM, l'UIMM et les sites Pôle emploi concernés.
- Diffuser les offres d'emploi proposées au public de la Réunion via son réseau (site, internet, médias...) et Pôle emploi Réunion - Mayotte.
- Présélectionner les candidats avec ses partenaires de l'insertion sur place (Pôle emploi, ADI, Maisons de l'Emploi, Missions Locales, RSMA, etc...).
- Mettre en place avec Pôle emploi Réunion – Mayotte des processus de recrutements : sélections et présentations de candidats en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'insertion par tous moyens (MRS, visioconférences...).
- Organiser des forums emploi autant que de besoin avec venue des employeurs ou la branche représentante, à La Réunion :

Les candidats retenus à l'issue de ces forums emploi intégreront le dispositif DEAC et outre le billet d'avion, bénéficieront des prestations prévues à cet effet :

- Allocation d'arrivée : de 300 euros *
- Aide à la restauration : 60 tickets à 10 euros *
- Hébergement (1 mois) : à hauteur de 450 euros *

A leur demande et sur présentation du contrat de travail signé et de la fiche de paie, une allocation d'installation de 460 euros * leur sera versée.

(*) Montants en vigueur en 2010

- Suivre et accompagner les Demandeurs d'Emploi en métropole en lien avec ses partenaires.
- Promouvoir l'offre de service des signataires auprès de son réseau de professionnels

C. Les engagements de la Direction Régionale de Pôle emploi Bourgogne et Réunion - Mayotte

Les Directions Régionales de Pôle emploi Bourgogne et Réunion - Mayotte s'engagent à :

- Nommer un référent régional privilégié garant des échanges, du suivi et de la coordination des différentes actions entre le CNARM, l'UIMM et les sites Pôle emploi concernés
- Désigner un conseiller Pôle emploi , référent de l'offre de services sur son territoire qui aura en charge :
 - Pour la région Côte d'Or : la mise à disposition des postes et dates de recrutement via les offres d'emploi enregistrées par la transmission de ces dernières à la plateforme mobilité de la Réunion et copie à l'antenne régionale du CNARM Métropole
 - Pour Réunion – Mayotte :
 - l'information de façon large des DE sur les métiers des entreprises de la métallurgie et les opportunités professionnelles offertes.
 - la recherche de candidats correspondants aux offres d'emploi ainsi que ceux susceptibles d'acquérir les compétences professionnelles requises au travers d'actions d'adaptation ou de formation.
 - les mises en relation, le suivi en lien avec les conseillers Pôle emploi garants des offres.
- Assurer le suivi du recrutement
- Mobiliser les dispositifs de formation adaptés et prévus dans la convention cadre du 3 septembre 2010 « Boost'Avenir »
- Assurer la mise en œuvre des mesures en faveur de l'emploi et de l'adaptation aux postes de travail des entreprises

Article 3 : Suivi de la convention régionale de coopération

Comité de Pilotage de convention régionale de coopération :

Missions :

- examiner quantitativement et qualitativement les résultats
- mutualiser les expériences réussies
- produire un bilan annuel
- faire évoluer l'accord en fonction d'axes de progrès communs
- proposer d'étendre cette offre de service aux autres départements de Bourgogne

Composition :

Il sera composé des représentants :

- de l'UIMM Bourgogne
- du CNARM
- de Pôle emploi Bourgogne
- de Pôle emploi Réunion - Mayotte

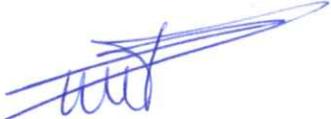
Pourra être associé à ce Comité de Pilotage, toute personne susceptible d'apporter un éclairage opérationnel sur les actions « terrain » menées.

Article 4 : Durée de la convention dénonciation et signature

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de la signature. Elle peut être renouvelée par avenant après un bilan des opérations conduites. Elle pourra être révisée et enrichie d'un accord commun à la demande de l'une ou l'autre des parties par avenant et résilié sur l'initiative de l'un des contractants à l'issue d'un préavis circonstancié de 3 mois.

Fait à Dijon,

Le mercredi 27 octobre 2010,

| | |
|--|--|
|  <p>Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Bourgogne</p> <p>M. Daniel DUREUX , Président</p>  |  <p>C N A R M MOBILITÉ</p> <p>M. Ibrahim DINDAR, Président</p> |
|  <p>pôle emploi Bourgogne</p> <p>M. Pascal BLAIN, Directeur Régional Bourgogne</p>  |  <p>pôle emploi Réunion - Mayotte</p> <p>M. Jean Luc MINATCHY, Directeur Régional Réunion - Mayotte</p> |